

# Rapport d'enquête

## ENQUETES PUBLIQUES

### 1

sur la demande présentée par la Société NOVACARB en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la production de son usine de La Madeleine et les rejets salins correspondants et de transformer le bassin de modulation actuel en bassin de décantation sur les communes de Laneuveville devant Nancy et Art sur Meurthe, et de créer un nouveau bassin de modulation plus important à Varangéville et Art sur Meurthe.

### 2

sur la demande présentée par la Société SOLVAY en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la production de son usine de Dombasle-sur-Meurthe et les rejets salins correspondants et d'approfondir le bassin de modulation situé sur le territoire de la commune de Rosières aux Salines.

#### **Commission d'enquête**

**M. Pierre REVOL - président**

**M. Jacques BONHERT**

**M. Gérard FRANCOIS**

**M. Marc-François LEFORT**

**M. Guy MATHIEU**

**membres suppléants :**

**-M. Serge LACOUÉ**

**- M. Michel STRICHER**

Mai 1999

# Sommaire

Remarque sur la tenue des deux enquêtes .....	3
Localisation des enquêtes .....	3
<b>Communes touchées par le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées -</b>	
<b>NOVACARB</b> .....	3
Communes touchées par le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées -	
<b>SOLVAY</b> .....	3
<b>Communes dont le ban communal empiète sur les alluvions de la Meurthe ou de la Moselle</b> .....	4
Département de Meurthe et Moselle .....	4
Département de la Moselle .....	4
Communes directement alimentées par l'eau de la nappe alluviale. ....	4
Syndicats de communes exploitant l'eau de la nappe .....	4
alluviale de la Moselle pour un usage A.E.P. ....	5
Syndicat des eaux d'ATTON .....	5
Syndicat des eaux d'Obriion et Moselle .....	5
Syndicat des eaux de Seille et Moselle .....	5
Syndicat des eaux de Cattenom. ....	5
Syndicat des eaux de FLORANGE .....	5
Syndicat des eaux de Guénange .....	5
Syndicat Intercommunal des eaux de l'Est Thionvillois .....	5
Syndicat des eaux de VERNY .....	5
<b>Première partie</b> .....	<b>6</b>
1. <b>Publicité</b> .....	6
<b>Publicité légale</b> .....	<b>6</b>
3. Documents mis à la disposition du public .....	7
<b>Sur les lieux officiels de l'enquête</b> .....	7
Novacarb .....	7
Solvay .....	7
3. Historique. ....	8
<b>3.1. Historique</b> .....	<b>8</b>
Enquête Novacarb .....	8
Enquête Solvay .....	9
<b>3.2. Démarches effectuées par la commission d'enquête</b> .....	<b>10</b>
4. Constat des observations .....	11
<b>4.1. Classement et observations par lieu d'enquête</b> .....	<b>11</b>
<b>4.2. Les observations</b> .....	<b>12</b>

Préfecture de Nancy

Préfecture de Metz

Sous-préfecture de Metz-Campagne

Sous-préfecture de Thionville

Commune d'Art-sur-Meurthe

Commune de Rosières-aux-Salines

Commune de Laneuveville-devant-Nancy

Commune de Dombasle-sur-Meurthe

Commune de Varangéville

Commune de Pagny-sur-Moselle . . . . .

5. Analyse des observations.....

Gigantisme du dossier . . . . .

L'eau potable ou industrielle . . . . .

Problèmes liés à la pêche . . . . .

La Meurthe au droit des installations. . . . .

Les transports . . . . .

Compatibilité avec le SDAGE . . . . .

Les bruits . . . . .

*Contre-propositions* .....

Rejets salins . . . . .

Trafic routier traversant Varangéville . . . . .

Salinisation de la nappe alluviale. . . . .

Risque d'inondation de Rosières aux salines. . . . .

Problème économique des deux sociétés Solvay et Novacarb . . . . .

Problème des rejets gazeux

6. Questions posées par la commission d'enquête aux pétitionnaires. ....

7 Le mémoire en réponse. ....

8. Discussion des principaux points .....

*Remarque sur les dossiers soumis à l'enquête* .....

*Trafic poids lourds engendré par les 2 soudières* .....

*Problèmes posés par les installations des bassins Novacarb sur la Meurthe* .....

*Les solutions alternatives* .....

*L'étanchéité des bassins* .....

*La situation vis-h-vis de l'eau potable* .....

*La situation vis-h-vis de l'eau industrielle* .....

*La situation vis-d-vis de la qualité des milieux naturels.* .....

*Point de vue législatif et réglementaire* .....

*Impact des rejets salins sur les terres riveraines des soudières en cas de crues.* .....

**Seconde partie • conclusions de la commission d'enquête . . . .**

Annexes **intégrées** au rapport .....

Annexes **non intégrées** au rapport .....

**(Seconde partie**

**conclusions de la commission d'enquête**

Après avoir procédé à l'analyse :

du dossier soumis à enquête,

des **réclamations** du public,

de la réponse du pétitionnaire,

Considérant :

Que les enquêtes concernent des demandes d'extension d'activité des deux pétitionnaires,

Que les problèmes liés à la qualité de l'eau, tant du point de vue de la potabilité que de l'utilisation industrielle ne sont pas réglés dans les projets des entreprises Solvay et Novacarb ; ces problèmes d'intérêt public dépassent par ailleurs la compétence d'entités industrielles et doivent être préalablement cadrés par les instances compétentes à l'échelle des départements, de la région et du bassin.

Que le projet revient d'une façon claire à augmenter la pollution des cours d'eaux concernés, même si les concentrations maximales actuelles sont respectées.

Que cette augmentation de pollution **chlorurée** va à l'encontre des objectifs du SDAGE et en conséquence de la Loi sur l'**Eau** de 1992.

Que la justification économique de la demande d'augmentation de capacité de 30 % est fonction de la conjoncture économique, par nature imprévisible. Qu'il n'est donc pas impossible que la dite conjoncture impose dans un avenir éventuellement proche une nouvelle limite de **rentabilité**

impliquant une capacité de production encore supérieure. Que le projet actuel, s'il était mis en œuvre, ne permettrait pas cette nouvelle augmentation, sauf à demander une modification des seuils maximaux de concentration de chlorures, ce que personne, y compris les entreprises, ne considère comme possible. Que ces demandes conduisent donc à un avenir "fermé", où les entreprises ne pourraient définitivement plus adapter leur production à la hausse. Qu'il est donc de l'intérêt des entreprises d'étudier des solutions nouvelles pour la gestion de leurs déchets, ces nouvelles solutions "ouvertes" seules leur permettant d'adapter à l'avenir leur capacité de production. Que dans les dossiers présentés, ainsi que dans le mémoire en réponse, les solutions alternatives ne sont que superficiellement abordées et rapidement écartées.

Que la construction de bassins en zone inondable modifie de façon notable l'écoulement des eaux de la Meurthe et ce particulièrement en période de crue, dans un secteur où le lit majeur de ce cours d'eau est déjà très encombré et que le dossier présenté n'offre pas toutes les garanties quant à la sécurité des biens et des personnes.

Que l'analyse des effets des rejets sur le milieu biologique de l'amont vers l'aval et au cours du temps n'est pas envisagé.

Que la situation actuelle, en termes de qualité de l'eau et de préservation des biocénoses, tout en respectant la réglementation, n'est manifestement pas satisfaisante pour les populations riveraines, et que toute augmentation des rejets ne peut qu'aggraver cette gêne et ce mécontentement,